



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation des travaux pour le remplacement des systèmes
de chauffage et rafraîchissement de l'auditorium
au Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 février 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : SAS BOBION ET JOANIN – ZI des Pontots à BAYONNE (64100)
 - **Objet du marché** : réalisation des travaux pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement de l'auditorium au Centre de séminaires du golf de Moliets
 - **Montant** : 310 000,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **8 FEV. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON